



## Valoriser les espaces embroussaillés avec des Chèvres des Pyrénées

Fiche à destination des éleveurs de chèvres des Pyrénées



Les éleveurs valorisent cette race au sein de **systèmes d'élevages traditionnels** avec de faibles niveaux d'intrants et une large utilisation des ressources naturelles locales.

Dans les **Pyrénées**, certaines zones sont laissées à l'abandon...

- Un foncier complexe, parfois peu mécanisable, aux usages multiples
- Des espaces en déprise (embroussaillage et fermeture)
- Une ressource fourragère qui a pourtant de la valeur

La **Chèvre de race pyrénéenne** constitue un patrimoine génétique et culturel original sélectionné par l'homme dans l'agrosystème particulier des Pyrénées.



Autant d'opportunités pour :

**Valoriser la race auprès des gestionnaires fonciers ou de clients potentiels via l'entretien du territoire**  
**Consolider l'assise foncière de votre élevage ou gérer l'embroussaillage de certaines parcelles**  
**Sécuriser l'approvisionnement fourrager et faire des économies**

### **Valoriser les broussailles avec des chèvres des Pyrénées, c'est possible !**

#### **Économique et sécurisant**

Économie en fourrages et concentrés pour le troupeau avec une ressource fourragère diversifiée ce qui stimule l'appétit des animaux, tout en assurant une ration de qualité (feuillages, jeunes pousses, fruits). Disponibilité alimentaire garantie quasiment toute l'année, même en cas de sécheresse.

Réduction des traitements anti-parasitaires.

Abri pour le troupeau en période de mauvais temps (pluie, neige, canicule ou grand vent).

Moyen de contourner le problème de la maîtrise foncière : sur les espaces embroussaillés, la chèvre des Pyrénées trouve toute légitimité à pâturer et bénéficie parfois d'une certaine reconnaissance.

#### **Valorisable**

Production de lait et de viande (chevreaux sous la mère)

Amélioration de l'accessibilité de certaines zones, ouverture des paysages et conservation de la biodiversité liée à ces milieux (ces actions peuvent être contractualisées en tant que prestations de service).

Restauration d'une strate herbacée appétente.

Une race patrimoniale qui fait partie intégrante de notre biodiversité domestique et peut être support de projets pédagogiques ou agrotouristiques.

#### **Efficace et durable**

Régression des genêts, ronces, noisetiers et autres feuillus particulièrement appréciés par la chèvre des Pyrénées qui délaissera la strate herbacée pour consommer la végétation jusqu'à 1m80 du sol.

Protection des sols qui ne seront pas abimés par le passage d'engins (girobroyeur,...).

Limitation des risques d'incendies.



La chèvre des Pyrénées est particulièrement adaptée pour valoriser des milieux difficiles et embroussaillés grâce à sa morphologie et sa rusticité. Avec ses longs poils raides elle est capable de traverser les épines sans se blesser et sans s'accrocher. Son agilité lui permet de valoriser les milieux très accidentés (zones rocheuses, fortes pentes). Elle est également peu sensible aux conditions météorologiques difficiles (froid, pluie, neige).

La chèvre pyrénéenne s'adapte à la nourriture disponible. Bonne marcheuse, elle est capable de se déplacer sur de longues distances pour s'assurer une alimentation diversifiée et à son goût. Certains éleveurs font le choix de la compléter en céréales, d'autres l'élevent en plein air intégral. Dans tous les cas elle s'adapte et fait grandir ses chevreaux. Dans les élevages très extensifs, les éleveurs notent le goût des chèvres pyrénéennes pour le plein air, même lorsque la végétation est moins abondante (hiver, début de printemps).



La chèvre pyrénéenne est particulièrement friande de ronces, genêts, noisetiers et autres feuillus. Elle aura même tendance à délaissier l'herbe pour consommer la végétation jusqu'à 1m80 du sol ! Cette ressource fourragère est souvent ignorée par les autres espèces (vaches, brebis) mais la chèvre valorise très bien ce type d'alimentation qui peut représenter 70 à 100 % de son menu, et dont la diversité végétale satisfait l'instinct sélectif de la chèvre. Ce sont d'ailleurs des aliments de qualité avec des valeurs nutritives équivalentes ou supérieures à l'herbe. Les parties broutées (feuilles, pétioles, jeunes pousses) ne sont pas plus ligneuses que l'herbe ou le foin, et les légumineuses arbustives (cytises, genêts, ...) sont aussi riches en matières azotées que les graminées cultivées, sans compter les fruits d'automne (glands et châtaignes).

La conduite d'un troupeau dans un milieu embroussaillé ne s'improvise pas. L'accessibilité est parfois difficile, la pente contraignante... Outre les équipements nécessaires à la bonne marche du troupeau (eau, clôtures), il est important de bien connaître ses animaux et d'éduquer les jeunes. Les chevrettes doivent sortir dès leur plus jeune âge afin de découvrir le milieu et les plantes consommables en suivant leurs mères ou d'autres adultes qui montreront l'exemple. Repérer les meneuses et les équiper d'une cloche permet également de repérer le troupeau plus rapidement. Lorsque les bêtes sont en montagne, il faut veiller à garder le contact avec elles. Apporter du pain ou du grain, distribuer du sel, manipuler les animaux (surtout les jeunes) sont des techniques qui permettent d'entretenir le lien entre l'éleveur et ses chèvres. Le gardiennage conforte ce lien : même s'il demande beaucoup de temps, il permet de surveiller ce que mange réellement le troupeau et stimule l'appétit par des relances sur de nouveaux secteurs. Les chèvres se sentent en sécurité et s'alimentent mieux.



## Se poser les bonnes questions...

### Qui est propriétaire du foncier, comment est il géré ?

Le propriétaire du foncier peut être un particulier, une commune, ou l'état. La gestion peut être individuelle ou collective via les associations foncières pastorales et les groupements pastoraux. Attention, le Code forestier interdit le territoire domanial géré par l'ONF aux caprins. Cependant, des dérogations ou des tolérances peuvent être obtenues au cas par cas.

### Quel est le statut le plus adapté ?

Pour obtenir le statut d'exploitant agricole, il est nécessaire d'avoir la maîtrise du foncier sauf dans les cas des bergers sans terres dans les Pyrénées Atlantiques. Plusieurs outils permettent cette maîtrise foncière (voir encadré ci-dessous) et ouvrent éventuellement droit à des dispositifs financiers pour l'installation de clôtures et autres aménagement pastoraux. Ces outils fonciers ne sont pas réservés aux exploitants agricoles. Des initiatives ponctuelles ou les conventions avec des partenaires (EDF, fédérations de chasseurs, collectivités, ...) permettent aussi de débloquer du foncier dans certains cas.

### Quel est le contexte de travail ?

Les zones embroussaillées sont souvent des zones difficiles d'accès, pentues, isolées... ce sont des conditions de travail rudes pour l'éleveur. Le choix de la conduite du troupeau (parcs clôturés ou garde par l'éleveur ou un berger) devra être réfléchi au cas par cas en fonction du contexte. Enfin, l'arrivée d'un chevrier et de son troupeau dans un nouveau lieu est parfois chose délicate : il faut veiller à bien s'intégrer auprès des habitants, des autres agriculteurs, et des différents usagers de l'espace (chasseurs, touristes, ...).

### Quel chargement ?

La surface disponible et le type de végétation présente déterminera le nombre de chèvres ou la durée de pâturage. Il faut aussi prendre en compte les attentes du propriétaire ou du gestionnaire en terme de débroussaillage : plus le troupeau sera serré et contraint, plus l'impact sera visible. Attention aux chargements excessifs au risque de provoquer des carences voire des intoxications alimentaires au sein du troupeau.

### Quels aménagements sont ils nécessaires pour le troupeau ?

Un **point d'eau** devra être accessible en toute saison même si la chèvre pyrénéenne a la capacité de supporter plusieurs jours sans eau. Cet aspect est particulièrement important en période de lactation ou en période très chaude.

La chèvre pyrénéenne peut vivre dehors en permanence. Une **grange** ou un **abri** sont cependant nécessaires pour les jours de forte pluie ou de tempête de neige. En cas de grosse chaleur, troupeau peut également s'y mettre au frais. Enfin, un abri permet de gérer les mise-bas de façon plus sécurisée (pas de risque de perte de petits quand la mère veut rejoindre le troupeau, protection vis à vis des prédateurs). C'est aussi le lieu de rassemblement du troupeau pour soigner, nourrir, contrôler...

Pour avoir une action efficace sur la végétation, éviter la divagation des animaux et pour faciliter le travail de l'éleveur, il est fortement conseillé d'installer des **clôtures adaptées** : clôtures fixes de type ursus ou high tensil (3 à 5 fils électrifiés) ou clôtures mobiles (piquets + fils).

### Attention, certaines plantes ne sont pas consommées par les chèvres !

Elles aiment:	Elles n'aiment pas trop:
Ronces	Fougère*
Noisetier	Rhododendron*
Chêne, frêne	Hellébore*
Genévrier	Bruyère
Myrtilier	Gispet
Sureau	Hêtre
Lierre	Buis*
Houx	

\* Attention à leur toxicité potentielle

## Les outils fonciers

- **Le fermage** : c'est la solution la plus sécurisante pour l'éleveur, mais souvent la plus difficile à obtenir.
- **Le commodat** : il s'agit d'un prêt de terrain (et non d'une location). Le contrat est signé pour une durée de base qui peut être reconduite ou arrêtée par l'une ou l'autre des parties après un préavis.
- **Les conventions pluriannuelles de pâturage** sont signées pour une durée de 5 ans renouvelables.
- **L'association foncière pastorale (AFP)** permet de regrouper des parcelles privées et de constituer des îlots d'un seul tenant sur des territoires où la propriété est très morcelée. Elle donne droit aux primes agricoles. Des subventions existent aussi pour l'aménagement des AFP.

Il existe également des **zonages réglementaires** (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, réserves naturelles) qui ouvrent des possibilités de gestion contractuelle. Le Parc National des Pyrénées encourage également l'entretien des zones intermédiaires dans sa zone d'adhésion par des dispositifs financiers.

En cas de doute ou pour toute question, vous pouvez contacter la cellule pastorale de votre département.  
Réseau pastoral pyrénéen : 05.62.34.66.74

### Contact :

Association La Chèvre de race pyrénéenne  
32 av. du Général de Gaulle - 09000 Foix  
Tél: 05.61.02.14.19 - Fax: 05.61.02.89.60  
Courriel: asso.chevre.pyr@free.fr

Document réalisé grâce au soutien financier de :

